Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Maritime, veuillez visiter :
capmaritime.fr/annales-sujets-et-corriges

Techniques de pêche avancées

Session 2026

Code sujet **E391** 1 heure

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

1re QUESTION — Qualité, conservation et traitement des produits de la pêche
5 réponses • PDF source, p. 2

2e QUESTION — Arts dormants et parties composant une filière de pêche
3 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

3e QUESTION — Espèces marines, familles de poissons et de mollusques, bathymétrie
4 réponses • PDF source, p. 3, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

4e QUESTION — Zones CIEM, gestion et réglementation de la pêche
4 réponses • PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 8

« PDF source » désigne la page physique du fichier. Quand le pied de page est lisible, le numéro imprimé est indiqué entre parenthèses. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

1re QUESTION

5 points

Qualité, conservation et traitement des produits de la pêche

Question 1.

PDF source, p. 2

> Nommer l'organisme compétent pour délivrer l'agrément sanitaire « Navire expéditeur de coquillages de pêche », autorisant la vente directe aux consommateurs et aux restaurateurs.

L'agrément sanitaire est délivré par les services de l'État chargés de la protection des populations, généralement la **Direction départementale de la protection des populations (DDPP)**. Selon l'organisation départementale, cette compétence relève de la **DDETSPP**. La décision est prise sous l'autorité du préfet.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **La DDPP** (ou la DDETSPP selon l'organisation du département).

Question 2.

PDF source, p. 2

> Nommer la technique utilisée à bord des navires pour préserver la couleur blanche de la chair du poisson.

La technique attendue est la **saignée** du poisson après sa capture. L'évacuation du sang contribue à conserver une chair plus blanche ; elle doit être suivie d'une conservation adaptée au froid.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **La saignée du poisson.**

Question 3.

PDF source, p. 2

> Indiquer les 3 catégories de fraîcheur appliquées aux poissons et céphalopodes lors de leur vente en criée.

Les trois catégories de fraîcheur appliquées aux poissons et aux céphalopodes lors de leur vente en criée sont, par ordre décroissant de fraîcheur : **Extra, A et B**.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Extra, A et B.**

Question 4.

PDF source, p. 2

> Indiquer la température optimale de conservation des coquillages vivants.

Les coquillages vivants doivent être conservés au frais, sans congélation. La température optimale attendue dans ce contexte est d'environ **+5 °C**.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Environ +5 °C.**

Question 5.

> Nommer la technique d’abattage du poisson vivant, pratiquée aussi bien à bord qu’à terre.

La technique est l’**ikejime**. Elle consiste à abattre rapidement le poisson vivant, notamment par une action au niveau du cerveau puis par la neutralisation de la moelle épinière. Cette méthode limite le stress et contribue à préserver la qualité de la chair.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **L’ikejime.**

2e QUESTION

5 points

Arts dormants et parties composant une filière de pêche

Question 1.

PDF source, p. 2

> Présenter les techniques de pêche dites des « arts dormants ».

Un art est dit « dormant » lorsqu'il est posé ou calé dans l'eau et reste en place pendant la pêche : le navire ne le traîne pas pour capturer les animaux. Les poissons ou crustacés sont pris au contact de l'engin ou y pénètrent. L'engin est ensuite relevé pour récupérer la capture.

On trouve notamment parmi les arts dormants les filets calés, les casiers et les palangres calées.

RÉPONSE À RETENIR

Les arts dormants sont des engins de pêche passifs, posés ou calés et laissés en place avant d'être relevés.

Question 2.

PDF source, p. 2

> Citer deux pêches pratiquées en « art dormant ».

Il faut donner deux exemples de pêches utilisant des engins qui ne sont pas traînés par le navire. La pêche au casier et la pêche au filet calé sont deux exemples valables.

RÉPONSE À RETENIR

Exemples : la pêche au casier et la pêche au filet calé.

Question 3.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

> La réponse à cette question devra se faire sur l'ANNEXE À COMPLÉTER 1 (à joindre à la copie d'examen).
> Identifier et nommer les différentes parties qui composent la filière.

Sur l'annexe de la page 5, les flèches désignent les éléments représentés dans la pêche aux casiers : la bouée à la surface, l'appât placé dans le casier, les casiers eux-mêmes et la filière, c'est-à-dire l'ensemble aligné des casiers reliés entre eux. Le cordage visible entre la bouée et l'engin est un orin. Il ne faut pas ajouter d'ancre ou de lest comme réponse attendue : aucune flèche de l'annexe ne désigne ces éléments.

RÉPONSE À RETENIR

À inscrire sur l'annexe, selon les flèches : **bouée** ; **appât** ; **casier** ; **filière de casiers**. Le cordage reliant la bouée à l'engin peut être nommé **orin**.

3e QUESTION

5 points

Espèces marines, familles de poissons et de mollusques, bathymétrie

Question 1.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> La réponse à cette question devra se faire sur l'ANNEXE À COMPLÉTER 2 (à joindre à la copie d'examen). Indiquer le nom commun et la famille des quatre espèces marines exploitées en France métropolitaine représentées dans l'annexe.

Je reconnais les espèces d'après les images, dans l'ordre des annexes : le premier poisson a l'allure d'un bar ; le crustacé possède une longue paire de pinces, caractéristique de la langoustine ; le mollusque a un corps allongé et des tentacules, ce qui correspond à un calmar ; le dernier poisson est un aiguillat, reconnaissable notamment à ses taches claires et à sa silhouette de requin. J'associe ensuite chaque nom commun à sa famille.

RÉPONSE À RETENIR

1. **Bar commun** — famille des **Moronidés (Moronidae)**.
2. **Langoustine** — famille des **Nephropidés (Nephropidae)**.
3. **Calmar** (ou encornet) — famille des **Loliginidés (Loliginidae)**.
4. **Aiguillat commun** — famille des **Squalidés (Squalidae)**.

Question 2.

PDF source, p. 3

> Nommer la famille de poissons des espèces suivantes : Merlan, Tacaud, Cabillaud, Lieu noir, Lingue franche et Églefin.

Je vérifie la classification des espèces citées : le merlan, le tacaud, le cabillaud, le lieu noir, la lingue franche et l'églefin sont des poissons de la famille des Gadidés.

RÉPONSE À RETENIR

Les six espèces appartiennent à la famille des **Gadidés (Gadidae)**.

Question 3.

PDF source, p. 3

> Citer les trois grandes familles de Mollusques.

Les trois grands groupes traditionnellement demandés pour les mollusques se distinguent par leur organisation : les bivalves ont une coquille en deux valves, les gastéropodes comprennent notamment les escargots et les bigorneaux, et les céphalopodes comprennent notamment les calmars et les poulpes.

RÉPONSE À RETENIR

Les trois groupes attendus sont les **bivalves**, les **gastéropodes** et les **céphalopodes**. Le sujet emploie le mot « familles » au sens courant ; en classification zoologique, ce sont des classes de mollusques.

Question 4.

> Expliquer en quoi consiste la bathymétrie.

La bathymétrie concerne les profondeurs sous-marines. On mesure les profondeurs, puis on peut représenter leur répartition et le relief du fond, par exemple sur une carte marine.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La **bathymétrie** est la mesure des profondeurs marines et, par extension, la représentation du relief des fonds marins.

4e QUESTION

5 points

Zones CIEM, gestion et réglementation de la pêche

Question 1.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 8

> À l’aide de l’ANNEXE SUPPORT 1, compléter le texte de l’ANNEXE À COMPLÉTER 3.

La carte présente les zones CIEM et leurs divisions. Pour compléter la phrase, on reprend les deux niveaux de découpage utilisés pour la zone 27 : les sous-zones et les divisions. Les codes visibles sur la carte illustrent ces découpages.

RÉPONSE À RETENIR

« Le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) a subdivisé la zone 27 en **sous-zones** et en **divisions**. »

Question 2.

PDF source, p. 3

> Expliquer le rôle d’une zone de cantonnement en matière de pêche.

Un cantonnement est une zone où la pêche est interdite ou limitée, de manière permanente ou pendant une période déterminée. Cette protection réduit la pression de pêche et peut permettre aux espèces de se reproduire et de grandir, contribuant ainsi au renouvellement des ressources.

RÉPONSE À RETENIR

Une zone de cantonnement sert à protéger les ressources halieutiques en limitant ou en interdisant la pêche, notamment afin de favoriser la reproduction et le renouvellement des stocks.

Question 3.

PDF source, p. 3

> Définir le sigle TAC dans le domaine de la pêche.

Le sigle désigne une limite de captures admissible pour un stock de poissons. Ce plafond sert à encadrer les captures, généralement pour une période donnée.

RÉPONSE À RETENIR

TAC signifie **total admissible de captures**.

Question 4.

PDF source, p. 3

> Nommer l’organisme responsable de la délivrance des licences de pêche dans les régions françaises.

Dans les régions françaises, l’organisme professionnel régional compétent pour délivrer les licences de pêche est le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins.

RÉPONSE À RETENIR

L’organisme responsable est le **Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM)**.

Sujet : https://formations.mer.gouv.fr/sites/default/files/2026-07/T_20261264_CAPmE391.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.